

SESSAD des 'Trois Rivières'

PÔLE 24



SESSAD des 'Trois Rivières'
Rue Paul Abadie Zone Vallade Sud
24100 BERGERAC
Tel : 05.53.24.26.98
sessad.bergerac@apf.asso.fr

Trélissac : 9 rue du Pont
24750 TRELISSAC
05.53.06.81.10 - sessad.trelissac@apf.asso.fr

Bergerac : Rue Paul Abadie - Zone de la Vallade Sud
24100 BERGERAC
05.53.24.26.98 - sessad.bergerac@apf.asso.fr

Sarlat : 300 Chemin de Loubéjac
24200 SARLAT
05.53.28.51.44
sessad.sarlat@apf.asso.fr

<http://www.apffh-poleenfanceadultes24.fr>



LIVRET

D'ACCUEIL



SESSAD « des Trois Rivières »

(Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile)

PÔLE 24

<https://apffh-poleenfanceadultes24.fr/>



La solidarité entre personnes, handicapées et valides.
L'accueil et l'écoute des personnes handicapées et des familles.

⇒ **APF France handicap s'engage à assurer:**

La place prépondérante de l'adhérent.

Le droit d'expression de tous: adhérents, bénévoles, salariés, usagers.

Le développement de la vie associative à travers toutes ses composantes, condition essentielle de la vitalité de l'association.

La représentation et la défense des intérêts des personnes handicapées et de leur famille.

La qualité de ses services en développant l'observation et l'anticipation, l'innovation et l'expérimentation, l'information et la formation, et en procédant à leur évaluation régulière.

La proximité de son action par sa présence sur l'ensemble du territoire et la cohérence de celle-ci par son organisation nationale.

⇒ **APF France handicap s'oblige:**

À la rigueur dans la recherche et la gestion des fonds obtenus des pouvoirs publics ou provenant de la générosité du public.

À informer ses donateurs.

À garantir la transparence de ses comptes.

À utiliser les fonds mis à sa disposition en donnant toujours la priorité aux valeurs humaines.

Dans la ligne de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme, APF France handicap, mouvement de personnes handicapées, de leur famille et de personnes valides, affirme la primauté de la personne.

- L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou à sa maladie quels qu'ils soient.
- En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société ; elle a le choix et la maîtrise de son existence.

⇒ **APF France handicap affirme** son indépendance de tout parti politique et de toute religion.

⇒ **APF France handicap revendique:**

L'intégration de la personne handicapée dans la société, à toutes les étapes de son existence, en tous lieux et en toutes circonstances.

La prise en compte des préoccupations des familles dès l'annonce du handicap, quelle qu'en soit l'origine.

L'égalité des chances par la compensation humaine, technique et financière des conséquences du handicap, afin de permettre à la personne handicapée d'acquérir une pleine autonomie.

La mise en œuvre d'une politique de prévention et d'information de la société sur les réalités du handicap.

⇒ **APF France handicap développe:**

Une dynamique d'insertion pour une plus grande ouverture sur l'extérieur, par les possibilités qu'elle donne d'entrer en relation avec le monde et par les partenariats qu'elle instaure.

Une égalité effective entre toutes les personnes handicapées, quel que soit leur lieu de résidence.

MOT D'ACCUEIL

Madame, Monsieur,

Votre enfant va bénéficier de l'accompagnement du SESSAD APF France handicap. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous vous remercions pour votre confiance.

Nous vous remettons ce livret d'accueil conçu pour vous permettre de découvrir le service et ses prestations.

Soucieux de l'implication des jeunes et de leurs parents dans l'accompagnement, nous veillons à vous associer au travers de la co-construction du projet personnalisé dans le respect de principes fondamentaux tels que l'autodétermination, la bientraitance, l'éthique, l'inclusion. Également, dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue de la qualité nous vous sollicitons pour participer à des réunions à thème, groupes de travail... ou en répondant, par exemple, à des questionnaires.

L'équipe pluridisciplinaire et moi-même sommes à votre écoute pour apporter une réponse adaptée aux besoins de votre enfant et à vos attentes respectives.

Ensemble, jeune, parents et professionnels, nous faciliterons la mise en œuvre du parcours de soin et de vie inclusif qui mènera votre enfant vers sa vie d'adulte.

La directrice, Marilyne LAPEYRE

QUI SOMMES NOUS ?

Créé en 1987, le SESSAD 'des Trois Rivières' APF France handicap a pour mission l'accompagnement des enfants de 0 à 20 ans vivant à domicile et présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés, ou étant en situation de polyhandicap.

Le service assure :

-  L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou l'adolescent
-  Les soins et les rééducations
-  La surveillance médicale régulière liée à la situation de handicap
-  L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimum
-  Des actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation
-  L'accompagnement sur les axes pédagogiques, éducatifs

L'évaluation des besoins et attentes du jeune s'appuie sur ses ressources et compétences, sur les différentes évaluations pluridisciplinaires avec sa participation active (selon sa pathologie et son âge) ainsi que celle de ses parents. Ces derniers évoquant également leurs besoins et attentes dans le cadre de l'accompagnement de leur enfant.

Le service composé de trois antennes (Périgueux, Bergerac, Sarlat) a une autorisation d'accompagnement pour 45 jeunes (*68 en file active*) sur le département de la Dordogne sur notification de la MDPH.



CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée.

C'est un organisme au sein de la MDPH chargée de répondre aux demandes faites par les personnes handicapées ou leurs représentants légaux (cas des enfants mineurs) concernant leurs droits (aides et prestations).

Elle prend toute ses décisions après une évaluation menée par une équipe pluridisciplinaire.

ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation.

Sa mission est de faciliter la mise en œuvre et d'assurer le suivi du **projet personnalisé de scolarisation**. Elle est sous la responsabilité et l'animation de l'enseignant référent. Les besoins spécifiques de l'enfant sont évalués afin de soutenir sa scolarité par des adaptations pédagogiques ou du matériel palliatif.



PETIT GLOSSAIRE

SESSAD : Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile.

PPA : Projet personnalisé d'accompagnement
C'est un moment où parents et professionnels se réunissent pour réévaluer et co-construire l'accompagnement de l'enfant/adolescent et le dispositif d'aide et de soins.

Il en découle un écrit qui sert de référence et de cohérence pour chacun (parents et professionnels).

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Elle est chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Il existe une MDPH dans chaque département fonctionnant comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicaps.

NOS OBJECTIFS

La mission du SESSAD des Trois Rivières consiste à :

-  Permettre le maintien dans leur milieu de vie (familial, scolaire, social, etc.)
-  Favoriser l'accompagnement et le soutien à l'inclusion en facilitant leur participation à la vie de la cité
-  Développer et maintenir les potentialités sensorimotrices, psychomotrices et motrices ; les modes d'expression et de communication ; la socialisation ; les capacités cognitives et d'apprentissage
-  Écouter, accompagner et soutenir les parents dans les différentes étapes du développement de leur enfant
-  Accompagner et soutenir le jeune dans les étapes « charnières » de sa vie en l'aidant à se construire, à développer son autonomie et à trouver sa place dans son environnement

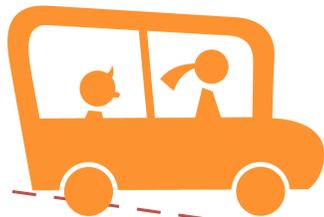
L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

En intégrant le service, l'enfant / adolescent bénéficie d'un accompagnement pluridisciplinaire selon trois axes principaux :

⇒ **Le soin, l'éducation et l'inclusion dans toutes ses composantes.**

Pour répondre aux besoins et attentes de l'enfant/adolescent et de sa famille, les professionnels travaillent en équipe pluridisciplinaire. Des temps de concertations hebdomadaires existent dans chaque équipe.

Des séances d'orthophonie, kinésithérapie ou d'autres spécialités peuvent être réalisées par des professionnels libéraux dans le cadre des besoins liés au parcours de soins dispensés par le SESSAD et dans la limite des capacités budgétaires de la structure. Une convention de partenariat est établie en vue de préciser les modalités de travail avec le service et les principes fondamentaux qui s'imposent également aux libéraux tels que respect de la bienveillance et éthique.



La confidentialité des informations concernant chaque enfant est assurée.

Dans la logique pluridisciplinaire, les informations sont nécessairement partagées entre les professionnels via sur des supports et diversifiés et cela en respectant la notion de « secret partagé ».

Tous les acteurs professionnels issus du Pôle sont tenus à une obligation de secret, de discrétion et de confidentialité pour toutes les informations dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. Toutefois, dans le cadre de la réglementation en vigueur, ces informations peuvent être partagées entre professionnels pour leur permettre d'élaborer des réponses adaptées.

Le consentement de l'utilisateur et/ou des représentants légaux est recueilli par le service administratif du Pôle, quant au partage de l'information et de l'accès aux données informatisées via les formulaires dédiés pour les personnes externes à l'organisation.

Les compléments d'information :

Le projet de pôle disponible sur notre site internet : <https://apffh-poleenfanceadultes24.fr> ; ainsi que le livret de fonctionnement, remis lors de l'admission de votre enfant, viennent compléter les informations de notre accompagnement.

L'équipe médicale :

En l'absence de médecin coordonnateur, les parents sont invités à identifier le médecin avec lequel un lien privilégié sera entretenu.

Le médecin spécialiste en médecine physique et de réadaptation (MPR) évalue cliniquement les troubles neuro-moteurs et perceptifs de l'enfant/adolescent. Il surveille l'état orthopédique et l'évolution motrice de l'enfant/adolescent. Il vérifie l'adéquation et le port des appareillages.

A partir d'évaluation spécifique tout au long du développement de l'enfant, en séances individuelles ou en groupe.

L'équipe paramédicale:

Le kinésithérapeute :

Il guide l'enfant dans la découverte et l'expérimentation de sa motricité.

Il aide l'enfant à optimiser ses capacités fonctionnelles.

Il surveille l'état musculo-squelettique pour assurer un développement le plus harmonieux possible.

Il peut accompagner aux consultations médicales et participer à la mise en place d'appareillage.

L'ergothérapeute :

Il évalue les capacités fonctionnelles de l'enfant et l'accompagne pour les développer et /ou les compenser en recherchant des appareillages adaptés.

Il repère les difficultés environnementales en vue de proposer des adaptations nécessaires. Il participe à la prise en charge des troubles des apprentissages scolaires.

Le psychomotricien :

Au travers d'une approche corporelle globale, expressive et créatrice, il accompagne l'enfant dans la prise de conscience de ses éprouvés sensoriels, corporels et émotionnels.

Il l'aide à se percevoir, se comprendre, se connaître et habiter son corps afin de s'engager avec aisance et plaisir dans la relation et dans son environnement.

L'orthophoniste : (professionnel uniquement en convention de partenariat)

Il évalue et rééduque les troubles de la motricité bucco faciale.

Il soutient l'accès à la communication et au langage écrit .

Il travaille à l'élaboration du langage oral et écrit.

La famille peut avoir recours à un médiateur en cas de non respect de ses Droits (loi 2002-2 du 2 janvier 2002) :

Si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, sur simple demande, faire appel à un médiateur. Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des personnes qualifiées de votre département. Ces médiateurs sont prévus pour assister et orienter toute personne en cas de désaccord avec la structure.

Lors de l'admission, la Direction informe la possibilité de recours auprès du Collège de la Médiation interne à APF France handicap.

L'accès au dossier :

Pour chaque enfant, un dossier unique de l'utilisateur est constitué dès le premier entretien dans le respect des lois en vigueur. Conformément à la loi, les pièces du dossier sont accessibles.

La protection des données informatisées :

- Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, et aux recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, nous vous informons que vos données personnelles font l'objet d'un traitement automatisé déclaré à la CNIL.

(Cf. formulaire « attestation d'informations et consentement à l'hébergement de vos données personnelles. »)

La protection de la vie privée :

Elle s'exerce notamment au travers de :

- L'utilisation de documents (texte, photos, radio, vidéos...) soumis à autorisation.

- Le respect du règlement européen de la protection des données à caractère personnel (RGPD)

VIE DE SERVICE

Les formes de participation des familles et des enfants/adolescents.

Les professionnels, et tout particulièrement le référent, sont disponibles pour toutes vos questions ou demandes tout au long de l'accompagnement.

Il n'y a pas de conseil de la vie sociale mais d'autres formes de participations sont mises en place, comme par exemple des questionnaires de satisfactions.

L'Adjoint de Direction est l'interlocuteur privilégié pour ce qui concerne les questions organisationnelles du quotidien ou le suivi global de l'accompagnement.

Le Directeur reste néanmoins, et à tout moment, à la disposition et écoute des parents et enfants/adolescents.

Une démarche qualité

Afin de garantir la bonne réalisation de ses missions, le SESSAD des Trois Rivières évalue régulièrement, dans le cadre d'une démarche continue d'amélioration de la qualité, son dispositif et ses pratiques professionnelles.

Une attention forte est portée au respect des droits des usagers et à un accompagnement basé sur l'écoute, la personnalisation et la bientraitance.

Les recommandations des bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé sont connues et appliquées sur le SESSAD. Elles participent à l'amélioration de la qualité des interventions et de l'accompagnement.

L'équipe socio-éducative :

L'éducateur spécialisé :

Il accompagne l'enfant/adolescent dans son développement global. Il le soutient dans la découverte de ses potentialités et de ses incapacités.

Il a une fonction d'écoute, d'aide et de soutien auprès de la famille.

Il est référent de l'inclusion sociale et scolaire.

L'assistant social :

Il contribue à la participation sociale du jeune accompagné en tant que citoyen par de l'information, du conseil, de l'orientation vers les dispositifs adaptés pour l'effectivité de ses droits.

Il accompagne également les parents dans l'accès aux droits lié à la situation de leur enfant, notamment sur la législation spécifique, les organismes et les dispositifs mais aussi dans les démarches et demandes administratives et financières.

Il effectue des liaisons et/ou des concertations avec les services sociaux, la MDPH, les établissements spécialisés et autres partenaires.

L'équipe thérapeutique :

Psychologue :

Il soutient la singularité des enfants et l'autonomie psychique à travers des bilans et un accompagnement psychothérapeutique. Il propose des rencontres aux familles afin de les soutenir dans leurs difficultés de parents ou de frères et sœurs d'un enfant porteur de handicap. Il participe à l'élaboration de tous les projets personnalisés d'accompagnement et veille à leurs cohérences.

L'équipe administrative :

Le Secrétaire :

Il assure le secrétariat lié au dossier administratif des enfants / adolescents.
Il gère l'accueil physique et téléphonique.

Le Secrétaire de Direction :

Il assure le secrétariat de direction et assiste la Directrice.

Le Référent Qualité :

Il est garant de la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Il est référent RGPD (Règlement général sur la protection des données).

L'équipe de direction :

Le Directeur de pôle *incluant le SESSAD*:

Il est garant de la vision stratégique et pilote les projets d'évolution de l'offre de service.

Il est garant de l'accompagnement et de l'activité du pôle.

Il prononce les admissions et fins d'accompagnement.

Il assure la responsabilité générale du fonctionnement de l'établissement.

L'Adjoint de Direction :

Il seconde le Directeur dans la gestion de l'activité et des sites.

Il assure le suivi de l'accompagnement au quotidien et gère les projets personnalisés d'accompagnement.

Il veille à la mise en œuvre du projet d'établissement.

Par délégation, en cas d'absence du Directeur, il assure une permanence de responsabilité et peut être amené à le remplacer sur certaines missions.



LES PARTENAIRES

L' EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE Cf : Liste jointe



UNE FAMILLE— UN ENFANT— UN PROJET— UNE EQUIPE

